



## RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

### *Protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement du Canada et le ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la République populaire de Chine sur la coopération en matière de changements climatiques*

**CATÉGORIE DU SUJET :**

Coopération environnementale

**TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :**

Bilatéral

**FORME :**

Accord de coopération

**ÉTAT :**

- Signé par le Canada le 1<sup>er</sup> novembre 2018
- Valide jusqu'au 31 octobre 2028

**MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :**

**Responsable :** Environnement et Changement climatique Canada, ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la République populaire de Chine.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :****Liens Web :**

[Communiqué de presse sur la signature du PE](#)

[Déclaration conjointe du Canada et de la Chine sur les changements climatiques et la croissance propre](#)

**Personnes-ressources :**

[Informathèque d'ECCE](#)

**L'ÉDITION DU RECUEIL :**

Novembre 2018

**RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR**

Le PE vise à améliorer la coopération entre le Canada et la Chine sur les questions relatives aux changements climatiques. Il établit une tribune qui favorise la coopération continue et la prise de mesures de lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de ce PE, les deux pays encourageront et favoriseront activement une coopération et des partenariats globaux dans les secteurs public et privé, y compris les ministères du gouvernement, les administrations infranationales, régionales et locales, les institutions compétentes, les centres de recherche, les entreprises et industries et la société civile.

**OBJECTIF**

Renforcer le dialogue et la coopération bilatérale en ce qui concerne les politiques et les mesures relatives aux changements climatiques; promouvoir des projets de coopération conjoints pour lutter contre les changements climatiques; contribuer à la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone et résistante aux changements climatiques.

**ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

Le PE définit les domaines de coopération suivants : changements climatiques, atténuation des gaz à effet de serre, tarification du carbone, transition vers l'énergie propre, captage, utilisation et stockage du carbone, technologies à faible émission de carbone, partenariats dans des instances multilatérales, et tout autre domaine dont ils pourront décider conjointement.

Le PE expose les formes possibles de coopération suivantes :

- Échange des pratiques exemplaires et des leçons apprises;
- Renforcement des capacités;
- Initiatives communes de recherche;
- Toute autre activité de coopération convenue de façon conjointe par les deux parties.

Un dialogue au niveau ministériel sur les changements climatiques est établi afin de faciliter les discussions et les échanges sur le plan des enjeux politiques

bilatéraux, des tendances mondiales et des questions émergentes liées aux changements climatiques.

### **RÉSULTATS ATTENDUS**

Le PE devrait favoriser l'échange de pratiques exemplaires et d'expertise afin d'améliorer la protection de l'environnement dans les deux pays.

### **PARTICIPATION DU CANADA**

Le protocole d'entente fait fond sur la Déclaration conjointe du Canada et de la Chine sur les changements climatiques et la croissance propre, annoncée en décembre 2017 par le premier ministre Trudeau et le premier ministre chinois Li Keqiang, et établit une tribune qui favorise la coopération continue et la prise de mesures de lutte contre les changements climatiques. Il favorise également la coopération Canada-Chine pour lutter contre les changements climatiques et contribuer à la transition mondiale vers

une économie à faible émission de carbone et résistante aux changements climatiques.

### **RÉSULTATS ET PROGRÈS**

#### ***Activités***

Le Canada et la Chine ont tenu leur premier Dialogue ministériel sur les changements climatiques juste avant la signature du protocole d'entente, le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le PE prévoit que le nom actuel du Comité conjoint sur la coopération environnementale soit modifié pour inclure la coopération en matière de changements climatiques. D'autres projets de travail liés à la coopération dans le cadre de ce PE sont en cours d'élaboration et seront abordés à la prochaine réunion du nouveau Comité conjoint sur la coopération environnementale et la coopération en matière de changements climatiques, qui se tient annuellement, en alternance au Canada et en Chine.